



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURENCE Valant règlement de consultation

Marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement et requalification des espaces publics au cœur du hameau de Mauriac

Identification de la collectivité :

Commune de Senouillac, 7 avenue des vignes 81 600 SENOULLAC – Téléphone 05.56.41.71.98

Courriel : accueilmairie@senouillac.fr

Type d'organisme : Etablissement public territorial.

1. Objet du marché

Le présent marché s'inscrit dans le cadre du projet de la requalification des espaces publics du hameau de Mauriac qui doit être mené en parallèle avec la création du réseau d'assainissement collectif.

Une étude, réalisée par le CAUE, a abouti à différents scénarios (document joint en consultation)

Enjeux et objectifs des aménagements visés :

- Organiser l'accueil et renforcer l'attractivité
- Cadrer les usages des voitures
- Améliorer les espaces piétonniers sur la place ainsi qu'à sa périphérie
- Renforcer l'unité entre les belvédères et les espaces piétons prioritaires
- Préserver l'identité rurale et patrimoniale du site
- Valoriser le patrimoine ancien, le bâti, les pas de porte, les ruelles et la notion d'espace habité le tout en concertation avec l'ABF
- Rechercher une stratégie de renouvellement arboré la plus adaptée au site et au climat

2. Procédure de passation

La consultation est passée par procédure adaptée restreinte en application de l'article R2123-1,1° du code de la commande publique – conformément aux articles R2142-15 et R2142-16 du code de la commande publique, le nombre de candidats admis à soumissionner et à remettre une offre pour la présente consultation sera réduit à 3, suite à une première phase de remise des candidatures.

Par la suite le dossier mieux disant sera retenu comme Maître d'œuvre. Il sera défini avec ce dernier les différentes phases de travaux.

3. Conditions relatives au contrat

Le montant des travaux est estimé à 300 000 € HT. Les variantes sont autorisées et devront faire l'objet d'un acte d'engagement pour chacune d'entre elles.

Cette procédure est ouverte à des candidats se présentant à titre individuel ou sous la forme d'un groupement. Le candidat, qu'il se présente à titre individuel ou sous la forme d'un groupement devra disposer, par lui-même ou par les membres du groupement, des compétences suivantes et devront fournir des documents qui en témoignent :

- Architecture et paysage

- Aménagement urbain et rural
- VRD

Le mandataire sera obligatoirement un architecte, il sera solidaire du groupement. Les compétences en paysage seront assurées par un paysagiste concepteur.

Phase candidature

Critères des candidatures

Système de notation des candidatures sur 100 points :

- 40 Pour la motivation et la démarche de projet.
- 40 points pour les références architecturales et urbanistiques en cours ou réalisées.
- 20 points pour la qualité de la composition de l'équipe (compétences) et niveau de capacité technique de l'équipe (qualifications)

Suite à l'analyse des candidatures, un classement sera effectué. Les trois premiers candidats de ce classement seront retenus pour la phase offre.

4. Documents à remettre

Les groupements devront impérativement rendre les éléments listés ci-dessous :

- Une lettre précisant la motivation du candidat, sa démarche de projet, la composition et la manière de travailler avec l'équipe (5 pages maximum)
- 4 à 5 références de projets d'aménagement par groupement, réalisés sur des problématiques comparables, en termes d'échelle et/ou de contexte urbain et patrimonial. Une référence par page. Sur la présentation de chaque page, la date de réalisation, le mandataire du projet, et le montant de travaux ainsi que la mission exercée par le candidat, devront apparaître clairement.
- Liste des références du ou des bureaux d'étude.

5. Justifications à produire quant aux qualités et capacités des candidats :

Les candidats devront adresser, outre les documents et renseignements administratifs tels que prévus par le code de la commande publique :

- Lettre de candidature (DC1)
- Déclaration du candidat (DC2)
- Diplômes relevant des spécialités requises
- Attestations d'assurances
- Un dossier de références avec sélection d'au moins 4 projets récents se rapprochant du projet objet de la présente consultation
- Les moyens du candidat ou des candidats membres de l'équipe.

6. Documents joints à la consultation

- Etude du CAUE (cette étude n'a pas valeur de programme, elle est donnée à titre informatif)
- Plan topographique du site

7. Phase offre

Suite à l'analyse des candidatures, les candidats non retenus pour la phase offre seront informés. Les trois candidats retenus pour la phase offre seront invités à remettre une offre avec une remise de prestations schéma d'intention qui fera l'objet d'une prime de 2 000€ TTC (dans la mesure où cette dernière correspondra à la demande formulée dans le programme).

Les prestations attendues seront de l'ordre d'un schéma, croquis (A1) visant à mettre en avant les stratégies de stationnement, d'aménagement des ruelles et de la requalification piétonnières ainsi qu'un préchiffrage sommaire.

Cette offre et cette remise de prestation se feront par le biais de la plateforme de dématérialisation www.marches-securises.fr

8. Critères de jugement des offres

Système de notation des offres sur 100 points :

- 80 points : valeur technique
 - Dont 30 points portant sur la note décrivant l'analyse du contexte de la mission, la compréhension des enjeux ainsi que la méthodologie proposée pour l'exécution des prestations et le calendrier.
 - Dont 10 points portant sur les modalités relationnelles proposées par le prestataire, en ce qui concerne les différentes entités du projet, à savoir le maître d'ouvrage, les entreprises de travaux et le maître d'œuvre.
 - Dont 40 points sur la pertinence du parti d'aménagement basé sur le schéma-croquis, et la qualité de la réponse paysagère (approche végétale, qualité des matériaux, stratégie des usages entre piétons et véhicules, aménagement des perspectives)
- 20 points : prix (variantes autorisées)

Le jugement du critère valeur technique se fera à partir du contenu du cadre de réponses techniques indiqué plus haut.

Le jugement du critère prix se basera sur la proposition de rémunération forfaitaire et provisoire du prestataire.

9. Renseignements :

Conditions pour obtenir les documents contractuels additionnels :

Par voie dématérialisée sur : www.marches-securises.fr

10. Date limite de réception des candidatures :

22 Octobre 2021 à 12h00

11. Adresse ou les dossiers doivent être envoyés :

Par voie dématérialisée sur : www.marches-securises.fr

12. Date d'envoi à la publication :

20 septembre 2021

13. Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 120 jours.